


COMMUNAUTE DE COMMUNES Les Coteaux Bordelais
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
N° 2014-30
**Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice
2013 du budget général**

Conseillers en exercice	30	Pour	30
Conseillers présents	28	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	2	L'an 2014, le 29 avril à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	30	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement	
Date de convocation	18/IV/2014	convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon, sous la	
Date d'affichage	18/IV/2014	présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	

 Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Frédéric COUSSO**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan		Alain BARGUE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux	X	
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140429-2014-30-DE
Date de télétransmission : 30/04/2014
Date de réception préfecture : 30/04/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Affiché le

05 MAI 2014

N° 2014-30

Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget général

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant qu'en M14, le résultat doit faire l'objet d'une affectation définitive ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Rapport de synthèse :

Les résultats définitifs 2013 font ressortir un excédent de **662 127.56 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **662 127.56 €**.

La section investissement présente un excédent de **197 342.39** auquel s'ajoute le déficit n-1 (**719 257.66 €**) ce qui donne un résultat de clôture déficitaire de **521 915.27 €**. Les restes à réaliser présente un déficit de financement de **118 970.46 €**.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement **2013** à la section investissement en recette (au compte 1068) en couverture du besoin réel de financement (**640 885.73 €**).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A – résultat de l'exercice	662 127.56 €
B – résultat de l'exercice antérieur (ligne 002CA)	€
C – résultat de clôture à affecter (R002)	662 127.56 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
A – résultat de la section d'investissement de l'exercice	197 342.39 €
B – résultat reporté de l'exercice antérieur	- 719 257.66 €
C – résultat comptable cumulé	- 521 915.27€
	R001 0 €
	D001 521 915.27 €
D – dépenses d'investissements engagées non mandatées	402 105.46 €
E – recettes d'investissement engagées non perçues	283 135.00 €
F – solde des restes à réaliser	- 118 970.46 €
Besoin réel de financement	640 885.73 €
Excédent réel de financement	
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat excédentaire A1 en couverture du besoin réel de financement B dégagé à la section d'investissement R1068	640 885.73 €
En dotation complémentaire en réserve R1068	21 241.83€
SOUS TOTAL R1068	662 127.56 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement R 002	0 €

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140429-2014-30-DE
Date de télétransmission : 30/04/2014
Date de réception préfecture : 30/04/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1 521 915.27 €	R001 solde d'exécution N-1 R1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 662 127.56 €

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Tresses, le 29 avril 2014

Le Président

Pour extrait conforme

Jean-Pierre SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140429-2014-30-DE
Date de télétransmission : 30/04/2014
Date de réception préfecture : 30/04/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie